



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



La rectrice de l'académie de Créteil  
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 718-7 à L. 718-15 ;

Vu le décret n° 2015-156 du 11 février portant approbation des statuts de la communauté d'universités et d'établissements « Université Paris-Est » ;

Vu la démission du président Bernard DIZAMBOURG à compter du 15 novembre 2015.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Est nommé Administrateur provisoire de la Communauté d'Universités et d'Établissements « Université Paris-Est », à compter du 16 novembre 2015 et jusqu'à l'élection d'un président :

**Monsieur Philippe TCHAMITCHIAN**  
Professeur des universités  
2<sup>ème</sup> échelon de la classe exceptionnelle

**Article 2 :** le présent arrêté sera publié sur le site de l'académie et au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

**Article 3 :** Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,  
Le 12 NOV. 2015

La Rectrice de l'académie de Créteil

Béatrice GILLE